

9.1.2019

A8-0475/16

Amendement 16

Anthea McIntyre

au nom du groupe ECR

Rapport

Norbert Lins, Bart Staes

Procédure d'autorisation des pesticides par l'Union
(2018/2153(INI))

A8-0475/2018

Proposition de résolution

Considérant V bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

V bis.considéran***t qu'il importe de lutter***
contre les mauvaises herbes ainsi que les
ennemis et maladies des végétaux; que
faute de traitement, ces herbes et maladies
ont une incidence néfaste sur les cultures
et les exposent au risque de souffrir
d'incidences et d'effets secondaires,
notamment des mycotoxines, qui peuvent
survivre dans le produit fini et présenter
un risque grave pour la santé humaine et
animale;

Or. en

A8-0475/17

Rapport
Norbert Lins, Bart Staes
Procédure d'autorisation des pesticides par l'Union
(2018/2153(INI))

A8-0475/2018

Proposition de résolution

Amendement

X. considérant que les décisions d'autorisation concernant les nouvelles substances actives et les nouveaux produits phytopharmaceutiques sont invariablement prises dans l'incertitude en ce qui concerne les effets réels; qu'il n'y a pas de surveillance après autorisation; que les données manquent sur les quantités exactes appliquées pour chaque produit phytopharmaceutique, sur la mise en œuvre et l'efficacité des mesures d'atténuation et sur les éventuels effets indésirables pour la santé humaine et animale et pour l'environnement;

Or, en

9.1.2019

A8-0475/18

Amendement 18
Anthea McIntyre
au nom du groupe ECR

Rapport
Norbert Lins, Bart Staes
Procédure d'autorisation des pesticides par l'Union
(2018/2153(INI))

A8-0475/2018

Proposition de résolution
Considérant Y

Proposition de résolution

Amendement

Y. considérant que le manque de données concerne les effets réels les substances actives, les phytoprotecteurs, les synergistes, les coformulants et les métabolites qui en découlent ainsi que les formulations et les mélanges de produits; que, par conséquent, le plein impact des pesticides sur la santé humaine et animale ainsi que sur l'environnement n'est pas suffisamment connu;

supprimé

Or. en

9.1.2019

A8-0475/19

Amendement 19

Anthea McIntyre

au nom du groupe ECR

Rapport

A8-0475/2018

Norbert Lins, Bart Staes

Procédure d'autorisation des pesticides par l'Union
(2018/2153(INI))

Proposition de résolution

Considérant Z

Proposition de résolution

Amendement

Z. considérant que le projet pilote sur la surveillance environnementale de l'utilisation de pesticides au moyen des abeilles mellifères n'a pas encore été mis en œuvre, malgré son intégration au budget de l'Union pour les exercices 2017 et 2018;

supprimé

Or. en

9.1.2019

A8-0475/20

Amendement 20
Anthea McIntyre
au nom du groupe ECR

Rapport
Norbert Lins, Bart Staes
Procédure d'autorisation des pesticides par l'Union
(2018/2153(INI))

A8-0475/2018

Proposition de résolution
Considérant AD

Proposition de résolution

AD. considérant *qu'il n'existe actuellement aucune obligation légale de tester la neurotoxicité développementale (à l'origine, entre autres, de l'autisme, du trouble déficitaire de l'attention/hyperactivité et de la dyslexie) des substances actives*; que des études de toxicité développementale et de neurotoxicité sont nécessaires et pourraient déclencher des études ad hoc pour faire face aux préoccupations particulières; que, dans ce contexte, l'EFSA travaille à un projet en cours visant à mettre au point des solutions de remplacement non animales pour l'examen des effets de la DNT;

Amendement

AD. considérant que des études de toxicité développementale et de neurotoxicité sont nécessaires et pourraient déclencher des études ad hoc pour faire face aux préoccupations particulières; que, dans ce contexte, l'EFSA travaille à un projet en cours visant à mettre au point des solutions de remplacement non animales pour l'examen des effets de la **neurotoxicité développementale (DNT)**;

Or. en

9.1.2019

A8-0475/21

Amendement 21

Anthea McIntyre

au nom du groupe ECR

Rapport

A8-0475/2018

Norbert Lins, Bart Staes

Procédure d'autorisation des pesticides par l'Union
(2018/2153(INI))

Proposition de résolution

Considérant AJ

Proposition de résolution

Amendement

AJ. *considérant que des inquiétudes en termes de transparence et de conflits d'intérêts ont été exprimées par plusieurs parties prenantes quant au droit des demandeurs de choisir l'État membre rapporteur (EMR) lors de la première demande d'approbation d'une substance active;*

supprimé

Or. en

9.1.2019

A8-0475/22

Amendement 22
Anthea McIntyre
au nom du groupe ECR

Rapport
Norbert Lins, Bart Staes
Procédure d'autorisation des pesticides par l'Union
(2018/2153(INI))

A8-0475/2018

Proposition de résolution
Considérant AJ bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

AJ bis. considérant que les méthodes utilisées pour l'évaluation scientifique des substances actives, sous la forme d'orientations utilisées par l'EFSA et les États membres, ne reflètent pas toujours les connaissances scientifiques et techniques les plus récentes, comme l'exige l'article 4 du règlement; que le règlement (UE) n° 283/2013 de la Commission établissant les exigences minimales en matière de données applicables aux substances actives devrait être régulièrement révisé afin de prendre en compte les connaissances scientifiques et techniques les plus récentes; que la communication de la Commission 2013/C95/01 reste la source la plus complète de documents d'orientation et de lignes directrices pour les tests, même si plusieurs documents figurant dans la liste pourraient être caducs et devraient donc être mis à jour; que le cadre législatif existant est suffisamment souple pour garantir que tous les tests validés peuvent être utilisés dès lors qu'ils sont accompagnés d'une justification scientifique valable;

Or. en

AM\1173494FR.docx

PE631.640v01-00

9.1.2019

A8-0475/23

Amendement 23

Anthea McIntyre

au nom du groupe ECR

Rapport

A8-0475/2018

Norbert Lins, Bart Staes

Procédure d'autorisation des pesticides par l'Union
(2018/2153(INI))

Proposition de résolution

Considérant AK

Proposition de résolution

Amendement

AK. *considérant que des inquiétudes en termes de transparence et de conflits d'intérêts ont été exprimées par plusieurs parties prenantes quant au fait que l'EMR à qui la Commission confie la reconduction d'un rapport d'évaluation peut être le même que celui qui a élaboré le premier projet de rapport d'évaluation;*

supprimé

Or. en

9.1.2019

A8-0475/24

Amendement 24
Anthea McIntyre
au nom du groupe ECR

Rapport
Norbert Lins, Bart Staes
Procédure d'autorisation des pesticides par l'Union
(2018/2153(INI))

A8-0475/2018

Proposition de résolution
Considérant AK bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

AK bis. *considérant que la Cour de justice de l'Union européenne dans son arrêt dans l'affaire T-257/07, déclare que «Lors de la détermination du niveau de risque jugé inacceptable pour la société, les institutions sont tenues par leur obligation d'assurer un niveau élevé de protection de la santé publique, de la sécurité et de l'environnement. Ce niveau élevé de protection ne doit pas nécessairement, pour être compatible avec cette disposition, être techniquement le plus élevé possible. Par ailleurs, ces institutions ne peuvent adopter une approche purement hypothétique du risque et orienter leurs décisions à un niveau de "risque zéro"»;*

Or. en

9.1.2019

A8-0475/25

Amendement 25
Anthea McIntyre
au nom du groupe ECR

Rapport
Norbert Lins, Bart Staes
Procédure d'autorisation des pesticides par l'Union
(2018/2153(INI))

A8-0475/2018

Proposition de résolution
Considérant AK ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

AK ter. considérant que la Commission, avec le soutien des États membres approuve les substances actives - qui, selon l'EFSA, pourraient présenter des risques élevés pour l'environnement et la biodiversité -, dès lors qu'il a été prouvé que leur utilisation est sûre et qu'une marge de sécurité suffisante est respectée, en tenant des besoins agricoles ainsi que de la dose réelle et de la technologie d'application utilisée;

Or. en